

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

– 13-002399 / 52144120

Säuberlin & Pfeiffer S.A., 1618 Châtel-St-Denis

Offset, cartonnage, boîtes à cape et maintenance.

Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

10 H, 20 F

01.11.2013–31.10.2016 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (tél. 031 322 29 48).

25 février 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail